

Tout d'abord, nous avons été obligé de boycotter la première convocation de cette CAP par manque de temps de préparation.

Comment pourrait on étudier votre projet de mutation, échanger avec les agents et proposer dans un second temps les postes vacants à ceux ayant un besoin urgent de muter, tout cela en une seule journée découpée en deux demi journées ?

Malgré la demi journée gagnée suite au boycott, nous n'avons pas pu finaliser toutes les discussions engagées avec les agents !

Vous avez programmé cette CAPN très tardivement mi juin. Les agents qui ont obtenu leur mutation se voient amputer d'un temps conséquent de préparation à leurs déménagements et leurs installations.

Si certains ont eu la chance d'obtenir satisfaction, la moitié des agents se voient refuser leurs droits à mutation. Pour la plupart, les agents font des demandes depuis de nombreuses années sans réussite.

En effet, l'absence de postes disponibles est liée à votre politique de suppression des emplois d'agents et des postes techniques. Vous déguisez cela sous l'appellation « Gel de poste » mais cela est toujours le préambule à sa suppression l'année suivante.

De même et malgré votre liste de postes vacants, 21 directions resteront en sous effectif d'emplois techniques à la suite de ce mouvement de mutation !

A l'étude de votre projet, la CGT dénonce votre choix de supprimer les postes de gardien concierge, de veilleurs de nuit et d'agent d'entretien lors des restructurations. Ces missions ne disparaissent pas, elles sont malheureusement et généreusement confiées à des grandes multinationales privées. L'agent se voyant lui contraint de devenir un agent des services communs.

Les agents de services communs deviendront-ils à terme les seuls représentants des agents techniques de la DGFIP ? Ils répondraient chaque jour un peu plus à votre politique de polyvalence et de corvéabilité exponentielles sur l'ensemble des besoins techniques ?

Et si ce bilan n'était pas assez sombre pour les agents, vous nous proposez une vision encore plus noire.

Dès 2020 vous mettez à bas nos règles de gestion et garanties afin que les directeurs locaux aient toute latitude pour l'affectation locale des agents :

- Suppression des RAN ;
- Mutations bloquées 2 ans voir même 3 ans dans le cas des 1ères affectations ;
- Annulation de la garantie de maintien à résidence en cas de suppression d'emplois ou restructuration.

Les élus CGT Finances publiques

Cedric Perdigon, Olivier Boutarin, Kamel Mesbah, David Dakiche,

Public: [Mobilité](#)
[CAP C technique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
